

Le quinze juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHAUVÉ s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTIN, Maire.

**Conseillers en exercice = 23    Conseillers présents = 16    Pouvoirs = 3    Votants = 19**

**Présents :** Marc ANÉZO, Christophe BITAUDEAU, Sonia DARBOIS, Marie-Claude DESQUESNE, Marie-Claude DURAND, Romain LEBLANC, Pierre MARTIN, Karine MICHAUD, Jean-Michel PAILLOU, Josiane PRUNIER, Jean-Marie AVRIL, Dominique RENAUD, Christophe RILLET, Hubert ROCHER, André ROUAUD, Paul-Gaël SIMON,

**Absents :** Bruno AUGÉ – pas de pouvoir, Maud SAVINA - pas de pouvoir, Noémie LECLESVE – pas de pouvoir, Nathanaël BATAIS – pas de pouvoir, Sandrine LE GUENNEC – Pouvoir à Sonia DARBOIS, Emmanuelle LECOQ DUCHENE – pouvoir à Christophe BITAUDEAU, Brigitte LECOQ – pouvoir à Karine MICHAUD

Mme Josiane PRUNIER est nommée secrétaire de séance.

**2021\_06\_D\_08    PROJET PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**

Un Parc Naturel Régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire. Outre l'obtention de la marque Parc, reconnue internationalement, les communes y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de la Loire sur des problématiques communes.

Une étude de faisabilité a été commanditée en 2014 par la Région des Pays de la Loire sur la création d'un Parc Naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Il appartient depuis aux communes du périmètre d'étude de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Le périmètre envisagé intègre la commune de Chauvé

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer, et de désigner un ou plusieurs représentants de la commune au groupe de réflexion relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- DECIDER de faire part de son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet avant tout engagement préalable à la réalisation d'un PNR,
- DESIGNE comme représentant(s) pour siéger au groupe de réflexion

	Voix
Pour	4
Contre	12
Abstention	3

Pour copie conforme,  
Le Maire

Pierre MARTIN



P